



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

# Note de conjoncture

**3e trimestre 2025**



## Auvergne-Rhône-Alpes



# *Note de conjoncture régionale*

## *3<sup>e</sup> trimestre 2025*

Réalisée par la DREETS en partenariat avec la DRFiP et les Urssaf de la région Auvergne-Rhône-Alpes

## En Bref

En cumul entre janvier et septembre 2025, le chiffre d'affaires des entreprises de la région est en baisse de 1,1 % sur un an (+3,1 % au niveau national). L'investissement diminue également (-5,7 % ; -4,3 % au niveau national). Les créations d'entreprises sont en hausse de 5,9 %. Les défaillances d'entreprises augmentent nettement (+ 9 % sur un an dans la région, +6 % au niveau national). Les taux de restes à recouvrer des cotisations sociales des employeurs de la région diminuent de 0,1 point. Après plusieurs années de baisse continue, les autorisations de construire des logements neufs poursuivent leur hausse entamée au trimestre précédent (+13,6 %), tout comme les mises en chantier (+3,5 %).

L'emploi salarié est en très légère baisse au 3<sup>e</sup> trimestre. L'emploi intérimaire poursuit sa hausse (+0,1 %). Le taux de chômage augmente de 0,1 point pour atteindre 6,6 %. Le nombre d'inscrits à France Travail en catégorie A, B et C enregistre une hausse (+5 %) entre le 3<sup>e</sup> trimestre 2024 et le 3<sup>e</sup> trimestre 2025, en raison notamment de l'entrée en vigueur de la loi sur le plein emploi, de l'évolution des règles d'actualisation de France Travail, et de l'application du décret relatif aux sanctions. La part des inscrits de longue durée (depuis 1 an ou plus) augmente de 0,7 point sur un an. En cumul entre janvier et septembre 2025, on dénombre deux fois moins de ruptures de contrats de travail annoncées dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) sur un an, mais le recours aux autres dispositifs de licenciements économiques collectifs est en augmentation.

Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) est en baisse de 0,2 % sur un an, tout comme celui des allocataires de la prime d'activité (-2,4 %).

## Les principaux indicateurs :

<b>Chiffre d'affaires :</b> <i>(données cumulées entre janvier et septembre 2025)</i>	⬇️	- 1,1 % sur un an
<b>Créations d'entreprises :</b> <i>(T3 2025)</i>	↗️	+ 5,9 % sur un trimestre
<b>Emploi salarié :</b> <i>(T3 2025)</i>	⬇️	Très légère baisse sur un trimestre
<b>Intérim :</b> <i>(T3 2025)</i>	↗️	+ 0,1 % sur un trimestre
<b>DPAE :</b> <i>(T2 2025)</i>	↗️	+ 1,1 % sur un an
<b>Taux de chômage :</b> <i>(T3 2025)</i>	↗️	+ 0,1 point sur un trimestre
<b>Inscrits à France Travail en catégories A, B, C :</b> <i>(T3 2025)</i>	↗️	+ 5 % sur un an
<b>Revenu de solidarité active (RSA) :</b> <i>(Septembre 2025)</i>	⬇️	- 0,2 % sur un an
<b>Prime d'activité :</b> <i>(Septembre 2025)</i>	⬇️	- 2,4 % sur un an

## Table des matières

### Économie

<i>Pib régional.....</i>	<b>4</b>
<i>Chiffre d'affaires et investissement des entreprises.....</i>	<b>5</b>
<i>Taux de restes à recouvrer.....</i>	<b>5</b>
<i>Créations et défaillances d'entreprises.....</i>	<b>6</b>
<i>Importations et exportations.....</i>	<b>7</b>
<i>Conjoncture hôtelière.....</i>	<b>8</b>
<i>Conjoncture immobilière.....</i>	<b>9</b>

### Emploi et chômage

<i>Emploi salarié (dont intérim).....</i>	<b>10</b>
<i>Déclarations préalables à l'embauche.....</i>	<b>12</b>
<i>Activité partielle.....</i>	<b>12</b>
<i>Ruptures collectives de contrats de travail (PSE, RCC, LICEC).....</i>	<b>13</b>
<i>Ruptures conventionnelles individuelles.....</i>	<b>16</b>
<i>Taux de chômage.....</i>	<b>16</b>
<i>Inscrits à France Travail .....</i>	<b>17</b>

### Prestations sociales

<i>Bénéficiaires des prestations de solidarité.....</i>	<b>23</b>
---	-----------

# Économie

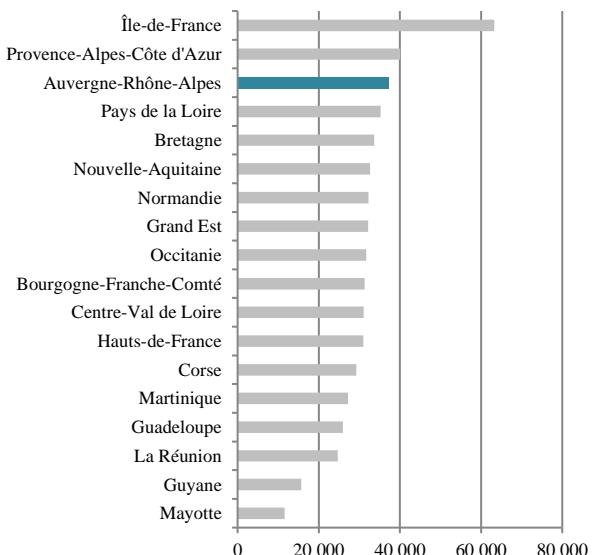
## Le Pib régional

**Source :** Insee - Comptes régionaux base 2014, Estimations de population

**Année :** 2022

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (304 681 millions d'euros en 2022). Si l'on rapporte le PIB au nombre d'habitants, Auvergne-Rhône-Alpes (37 271 euros) se situe au troisième rang des régions derrière la région Ile-de-France (63 256 euros) et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (40 043 euros).

**Pib par habitant**



## Baisse du chiffre d'affaires et de l'investissement des entreprises privées de la région

En cumul entre janvier et septembre 2025, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint près de 421 000 millions d'euros. Il baisse de 1,1 % sur un an (contre +3,1 % au niveau national).

Sur un an, le chiffre d'affaires enregistre une hausse dans les transports et entreposages (+1,5 %) et dans l'hébergement et restauration (+4,4 %). En revanche, il recule dans les autres secteurs et notamment dans les principaux :

-2,7 % dans l'industrie (contre +10,5 % au niveau national), -3,6 % dans la construction (-3,4 % au niveau national), et -0,1 % dans le commerce (contre +0,6 % au niveau national).

L'**investissement** des entreprises privées recule de 5,7 % dans la région sur un an (-4,3 % au niveau national).

### Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

	Montant 2024 (en M€)	Montant 2025 (en M€)	Evolution annuelle
<b>Chiffre d'affaires :</b>			
<b>Total Auvergne Rhône-Alpes</b>	<b>425 436</b>	<b>420 911</b>	<b>-1,1%</b>
Dont :			
Industrie manufacturière	103 034	100 240	-2,7%
Construction	37 469	36 109	-3,6%
Commerce	132 695	132 589	-0,1%
Activités financières	24 067	21 852	-9,2%
Transports et entreposages	19 334	19 618	1,5%
Hébergement et restauration	11 234	11 726	4,4%
<b>Total France</b>	<b>4 937 943</b>	<b>5 092 082</b>	<b>3,1%</b>
<b>Investissement :</b>			
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>3 145</b>	<b>2 966</b>	<b>-5,7%</b>
<b>France</b>	<b>39 335</b>	<b>37 663</b>	<b>-4,3%</b>

Source : DGFiP

Données cumulées du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductible sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région et portent sur la période d'activité des entreprises et non plus sur la date de déclaration auprès de l'administration fiscale.

## Baisse du taux de restes à recouvrer sur un an

### Fin septembre 2025, le taux de restes à recouvrer

[voir encadré] des entreprises soumises au versement de cotisations sociales atteint 7,1 %. C'est pour les travailleurs indépendants classiques hors auto-entrepreneurs que le taux de RAR est le plus élevé (8,9 %).

Le taux de RAR sur l'ensemble du champ baisse de 0,1 point sur un an. Il stagne pour les entreprises privées. Il baisse de 0,2 point pour les travailleurs indépendants, de 0,6 point pour les employeurs publics. Il augmente de 0,5 point pour les particuliers employeurs Urssaf.

### Taux de restes à recouvrer en nombre

	Taux de RAR	Évol. 2025/2024
<b>Employeurs Privés</b>	<b>7,3%</b>	<b>0,0 pt</b>
<b>Travailleurs Indépendants</b>	<b>7,6%</b>	<b>-0,2 pt</b>
TI classiques hors AE	8,9%	-0,8 pt
Auto-entrepreneurs	6,2%	0,6 pt
<b>Autres catégories</b>	<b>4,8%</b>	<b>0,3 pt</b>
Employeurs Publics	7,9%	-0,6 pt
Particuliers employeurs Urssaf	0,8%	0,5 pt
Frontaliers suisses	7,0%	0,8 pt
Autres*	3,7%	-0,9 pt
<b>Total</b>	<b>7,1%</b>	<b>-0,1 pt</b>

\* Artistes-Auteurs, Laboratoires, Assurés Personnels...

Champ : données arrêtées au 30 septembre 2025

Source : Urssaf

## Les données de l'Urssaf

Le taux de RAR au titre de l'exercice d'exigibilité est le rapport entre le nombre de cotisants qui présentent un impayé et le nombre total de cotisants devant des cotisations aux organismes de recouvrement.

## Hausse des créations d'entreprises sur le trimestre et sur un an

**Au 3<sup>e</sup> trimestre 2025, les créations d'entreprises** en Auvergne-Rhône-Alpes sont en hausse (+5,9 % sur un trimestre, +4 % au niveau national). Dans la région, on en dénombre environ 35 900. Elles sont en hausse tant pour les micro-entrepreneurs (+7 %) que pour les entreprises ne relevant pas de ce régime (+4 %).

Sur un trimestre, les créations d'entreprises sont en hausse dans tous les secteurs : +9 % dans l'industrie, +9,3 % dans la construction, +4,7 % dans le regroupement des activités « commerce, transports, hébergement et restauration » et +5,7 % dans les services.

Sur un an, les créations d'entreprises sont en hausse de 12,3 % dans la région (+11,5 % au niveau national).

### Nombre et évolution des créations d'entreprises

	Nombre de créations			Variation	
	3ème Trim. 2024	2ème Trim. 2024	3ème Trim. 2025	Trim.	Annuelle
<b>Total régional</b>	<b>31 967</b>	<b>33 881</b>	<b>35 896</b>	<b>5,9%</b>	<b>12,3%</b>
hors micro-entrepreneurs	10 981	11 577	12 038	4,0%	9,6%
micro-entrepreneurs	20 986	22 304	23 858	7,0%	13,7%
<b>Total France</b>	<b>270 504</b>	<b>289 985</b>	<b>301 721</b>	<b>4,0%</b>	<b>11,5%</b>
hors micro-entrepreneurs	95 290	101 582	103 318	1,7%	8,4%
micro-entrepreneurs	175 214	188 403	198 403	5,3%	13,2%

Source : Insee, SIDE (Système d'information sur la démographie des entreprises) – Méthode 2022

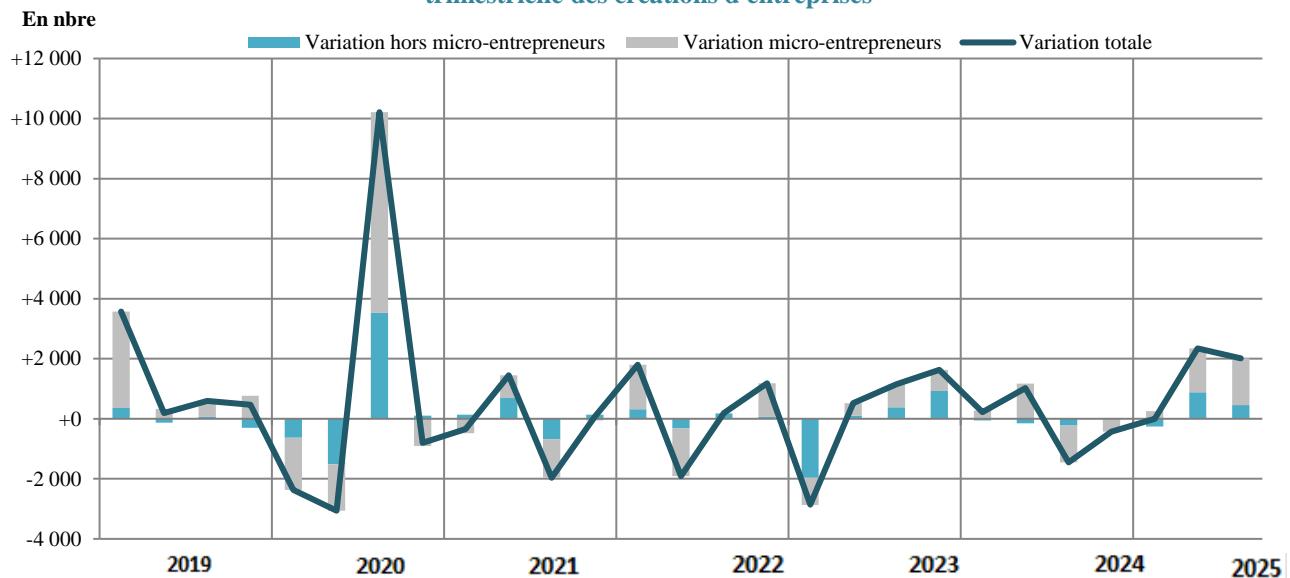
Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

Le nombre de **défaillances d'entreprises** augmente fortement : la région en a enregistré environ 8 200 entre octobre 2024 et septembre 2025, soit une hausse de près de 9 % sur un an (+ 6 % au niveau national).

Les statistiques des défaillances d'entreprises sont issues du bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc) qui publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.

### Contribution hors micro-entrepreneurs et des micro-entrepreneurs à la variation trimestrielle des créations d'entreprises



Source : Insee, SIDE (Système d'information sur la démographie des entreprises) – Méthode 2022

Champ : activités marchandes hors agriculture

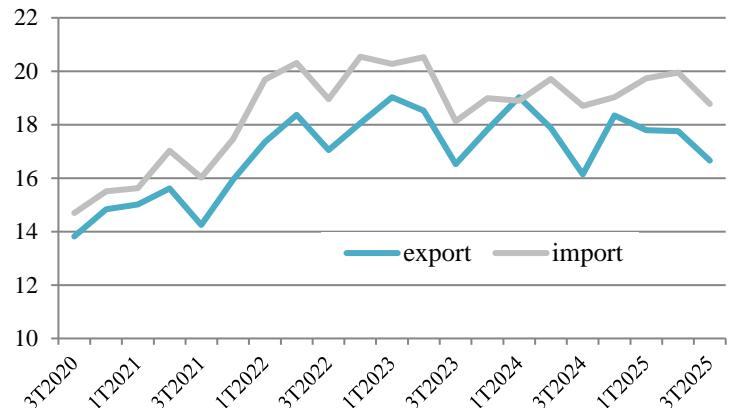
Données trimestrielles CVS

## Hausse des exportations et des importations sur un an

Au **3<sup>e</sup> trimestre 2025**, le montant des **exportations** atteint 16,7 milliards d'euros, soit une hausse de 3,2 % par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2024. Dans le même temps, le montant des **importations** atteint 18,8 milliards d'euros. Elles augmentent de 0,4 % sur un an.

**La part des exportations dans le chiffre d'affaires** des entreprises de la région, indicateur fourni par la **DGFiP**, est de 11,4 % en cumul entre janvier et septembre 2025 (-0,5 point sur un an). Elle est de 12 % au niveau national.

### Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d'€)



Source : Douanes françaises

Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

*Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.*

## Hausse de l'activité hôtelière sur un an

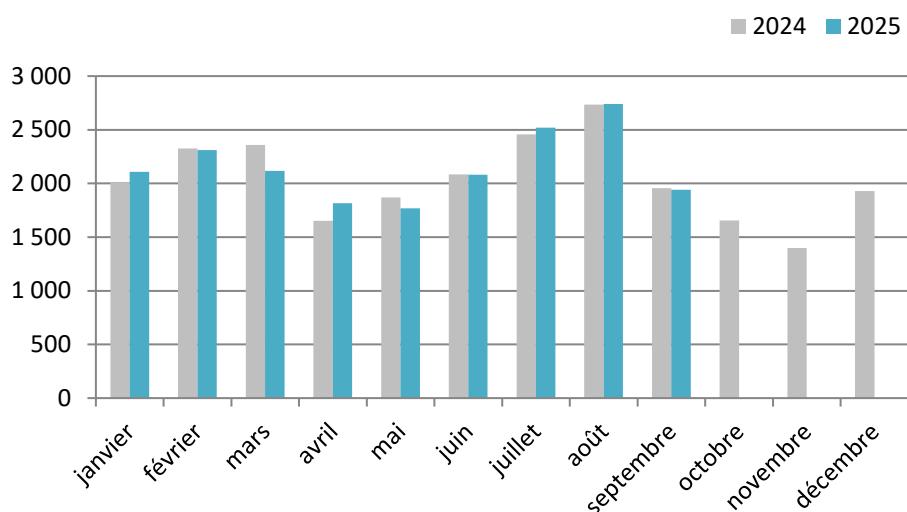
Au **3<sup>e</sup> trimestre 2025**, environ 7,2 millions de nuitées ont été enregistrées en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 0,8 % sur un an (+4,2 % au niveau national).

### Nombre de nuitées trimestrielles (en milliers) et évolution annuelle

	T3 2024	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025
<b>Nombre de nuitées en milliers</b>					
Auvergne-Rhône-Alpes	7 146	4 984	6 533	5 667	7 203
France	66 367	47 751	42 072	60 224	69 159
<b>Evolution annuelle</b>					
Auvergne-Rhône-Alpes	-0,8%	2,2%	-2,4%	1,1%	0,8%
France	-2,7%	2,4%	-2,2%	5,1%	4,2%

Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

### Nuitées dans l'hôtellerie (en milliers)



Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

## Hausse des autorisations de logements neufs et des mises en chantiers

Après trois années de baisse continue, les autorisations de logement poursuivent la hausse observée au deuxième trimestre tant au niveau régional que national.

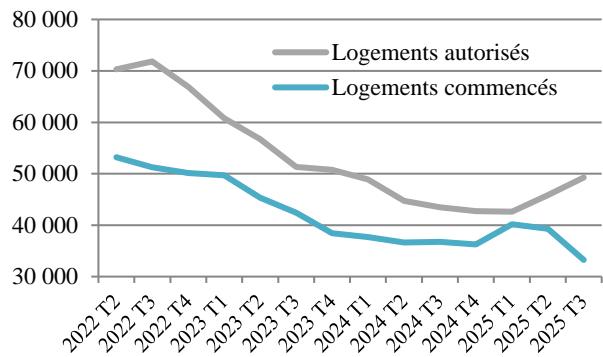
En **cumul entre début octobre 2024 et fin septembre 2025**, 42 270 logements ont été autorisés à la construction, soit une **hausse de 13,6 %** par rapport à la même période un an auparavant (+10,6 % au niveau national).

Les autorisations de logements augmentent dans l'Allier (+66,6 %), dans la Drôme (+8,5 %), en Isère (+14,7 %), dans le Puy-de-Dôme (+40,4 %), dans le Rhône (+23,7 %), en Savoie (+15,4 %) et en Haute-Savoie (+27,5 %). Elles reculent dans l'Ain (-8,7 %), en Ardèche (-17,8 %), dans le Cantal (-25,5 %), dans la Loire (-11,2 %), et dans la Haute-Loire (-3,2 %).

Sur la même période, 33 250 **logements ont été mis en chantier**, soit une **hausse de 3,5 % sur un an** (+4,1 % au niveau national) en raison de l'augmentation des mises en chantier de logements individuels groupés et des logements collectifs. En effet, les logements individuels purs reculent de 10,2 %. L'augmentation au niveau régional est due à cinq départements : l'Ain (+25,3 %), la Loire (+27,7 %), la Haute-Loire (+13,6 %), le Rhône (+3,8 %) et la Haute-Savoie (+16,9 %).

Concernant **les locaux neufs, les autorisations de construire** représentent plus de 4,1 millions de m<sup>2</sup> entre début octobre 2024 et fin septembre 2025, soit une baisse de 8 % par rapport à l'année précédente. **Le nombre de locaux commencés** augmente de 2,3 % sur un an. Il atteint 2,8 millions de m<sup>2</sup> sur la période.

### La construction de logements neufs

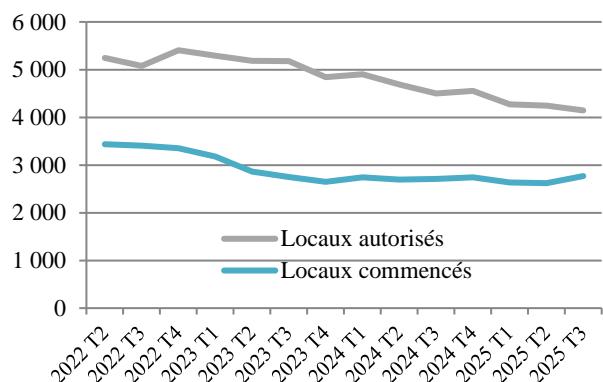


Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes

Nombre de logements, estimation en date réelle

### La construction de locaux neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes

En milliers de m<sup>2</sup>, estimation en date de prise en compte

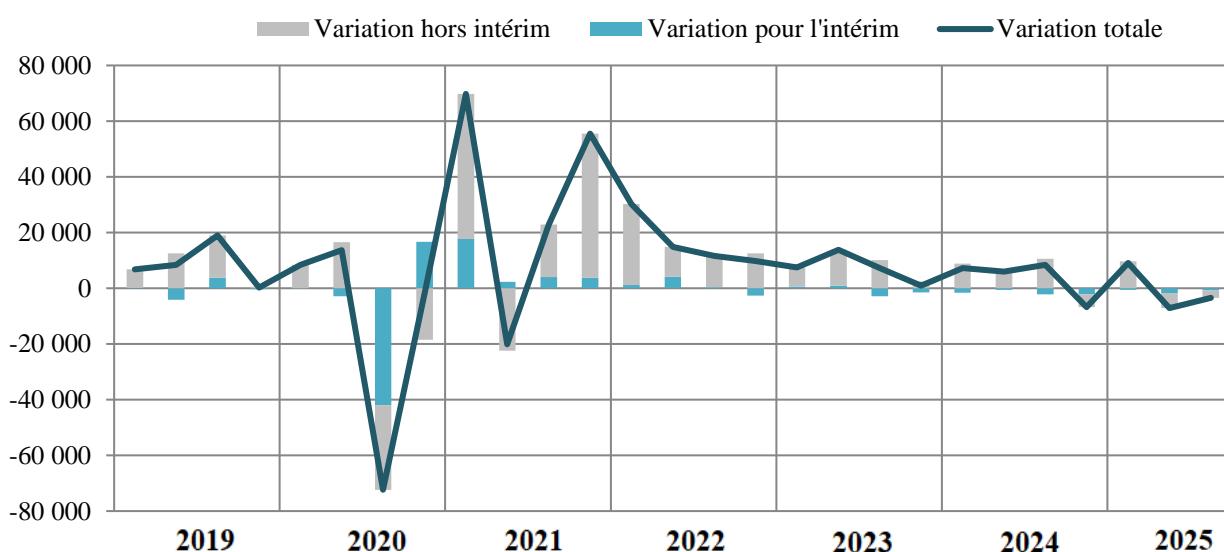
# Emploi et chômage

## *Très légère baisse de l'emploi salarié au 3<sup>e</sup> trimestre 2025*

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'**emploi salarié** est en très légère baisse **au 3<sup>e</sup> trimestre 2025**. Il diminue de 1 100 unités au niveau régional (et de 10 660 unités au niveau national hors Mayotte). La région comptabilise 3 268 300 salariés. L'emploi salarié hors intérim diminue de 1 200 emplois. L'emploi

intérimaire poursuit sa hausse (+ 0,1 %). L'emploi salarié diminue de 0,2 % dans le secteur privé, alors qu'il augmente de 0,4 % dans le secteur public. **Sur un an**, l'emploi salarié dans la région diminue de 0,1 % (-0,2 % au niveau national hors Mayotte). L'emploi intérimaire baisse de 2 %.

**Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi salarié**



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee

Note de lecture : Au 3<sup>e</sup> trimestre 2025, l'emploi salarié total est en baisse d'environ 1 100 unités : - 1 200 emplois hors intérim, +100 emplois intérimaires.

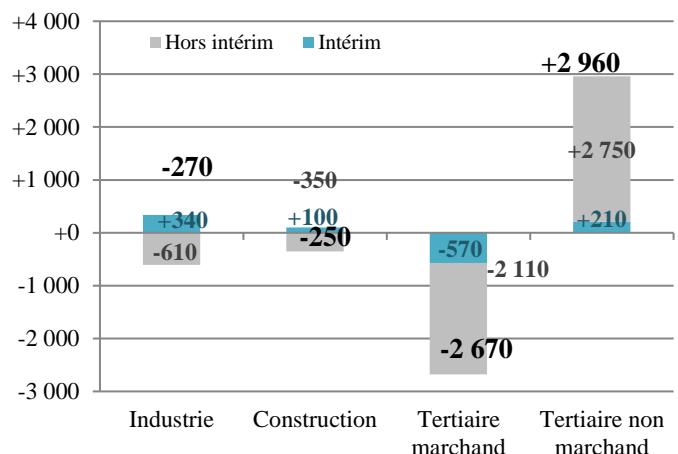
Au **3<sup>e</sup> trimestre 2025**, l'emploi salarié dans l'**industrie** diminue légèrement (- 270 emplois). Sur un an, il augmente de 0,1 %.

Les effectifs salariés dans la **construction** baissent par rapport au trimestre précédent et sur un an (respectivement -0,1 % et -1,3 %).

Le secteur **tertiaire marchand** est également en baisse, avec environ 2 670 emplois en moins (-0,2 %). Sur un an, les effectifs diminuent dans les mêmes proportions.

L'emploi salarié est en hausse de 0,3 % dans le **tertiaire non marchand** sur un trimestre et sur un an.

#### Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee  
Données CVS

#### Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/hors intérim, privé/public ; Données CVS

	2025 T3	2025 T2	2025 T3	évolution trim.	évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	28 700	28 000	27 100	-3,2%	-5,4%	1,2%
Industrie	548 400	549 000	548 800	0,0%	0,1%	6,9%
Construction	213 600	211 000	210 700	-0,1%	-1,3%	8,3%
Tertiaire marchand	1 481 500	1 480 700	1 478 000	-0,2%	-0,2%	2,9%
Tertiaire non marchand	1 000 200	1 000 700	1 003 700	0,3%	0,3%	0,6%
<b>Total régional</b>	<b>3 272 300</b>	<b>3 269 400</b>	<b>3 268 300</b>	<b>0,0%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>3,2%</b>
Dont : Intérim	103 500	101 400	101 500	0,1%	-2,0%	
Hors intérim	3 168 800	3 168 000	3 166 800	0,0%	-0,1%	
Dont : Secteur privé	2 590 600	2 588 500	2 584 400	-0,2%	-0,2%	
Secteur public	681 700	681 000	683 900	0,4%	0,3%	
<b>Total France (Hors Mayotte)</b>	<b>27 161 700</b>	<b>27 117 900</b>	<b>27 107 300</b>	<b>0,0%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>3,1%</b>

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee

\* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

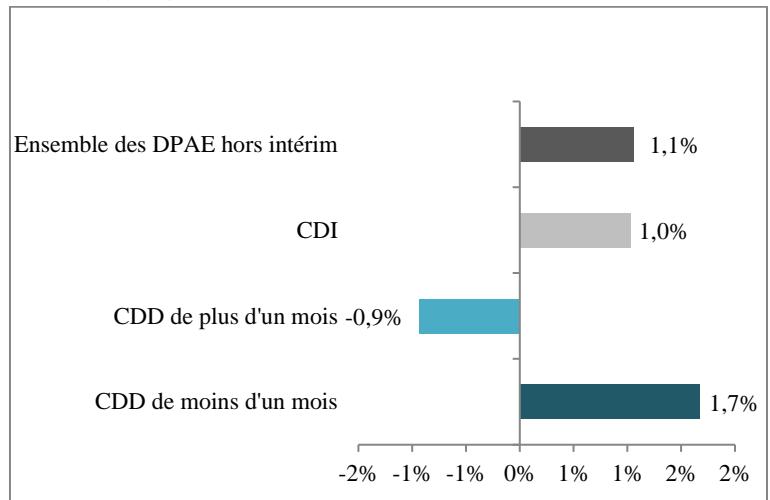
## *Les déclarations préalables à l'embauche en hausse sur un an*

Au **2<sup>e</sup> trimestre 2025**, on dénombre environ 787 000 **déclarations préalables à l'embauche (DPAE)** hors intérim. Le volume de DPAE augmente de 1,1 % sur un an. Cette hausse concerne à la fois les CDD de moins d'un mois (+ 1,7 % sur un an) et les CDI (+1 % sur un an). Les CDD de plus d'un mois sont en baisse de 0,9 %.

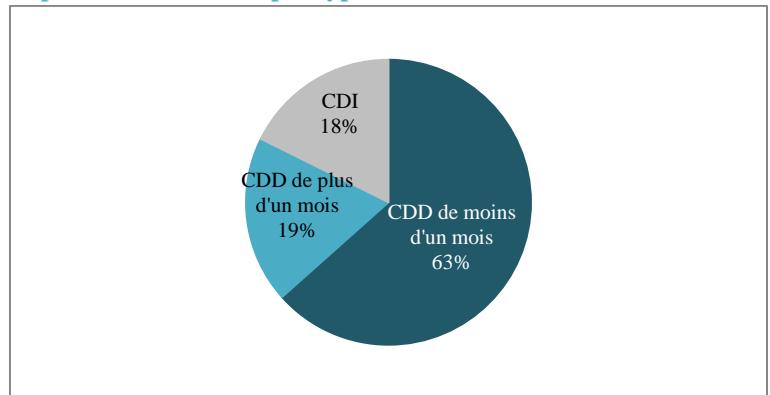
Au total, les intentions d'embauche concernent très majoritairement des CDD (82 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (63 %).

Le secteur tertiaire, qui totalise 94 % des embauches, poursuit sa progression ce trimestre (+ 1,7 %). À l'inverse, les déclarations d'embauche des secteurs de la construction et de l'industrie diminuent sur un an (respectivement -6,5 % et -3,6 %).

**Évolution annuelle du nombre de DPAE, par type de contrat (en %)**



**Répartition des DPAE par type de contrats**



Source : Urssaf

Données CVS – 2<sup>e</sup> trimestre 2025

## *Plus de 8 400 salariés concernés par l'activité partielle, chaque mois, au 1<sup>er</sup> trimestre 2025*

Au **1<sup>er</sup> trimestre 2025**, en Auvergne-Rhône-Alpes, 8 415 salariés bénéficiaient, en moyenne, chaque mois, de l'activité partielle, pour 742 000 heures indemnisées (selon des données en cours de consolidation, mises à disposition par l'ASP, la DARES et la DGEFP, issues du SI APART/DSN). En termes d'effectif concerné (13,3 % du total France entière), la région se situe au 3<sup>e</sup> rang, après les Hauts-de-France (17 %) et le Grand-Est (16,5 %). Dans la région, le secteur « Industrie manufacturière, industries extractives et autres » concentre 88 % des effectifs indemnisés au titre de l'activité partielle en moyenne, chaque mois, au **1<sup>er</sup> trimestre 2025**.

Les résultats par échelon géographique (région, département, etc.) ne sont plus disponibles pour les deux derniers trimestres estimés par la DARES, et ce, faute de qualité statistique suffisante, dans un contexte de net reflux du recours au dispositif sur la période récente. Ils restent disponibles avec deux trimestres de recul.

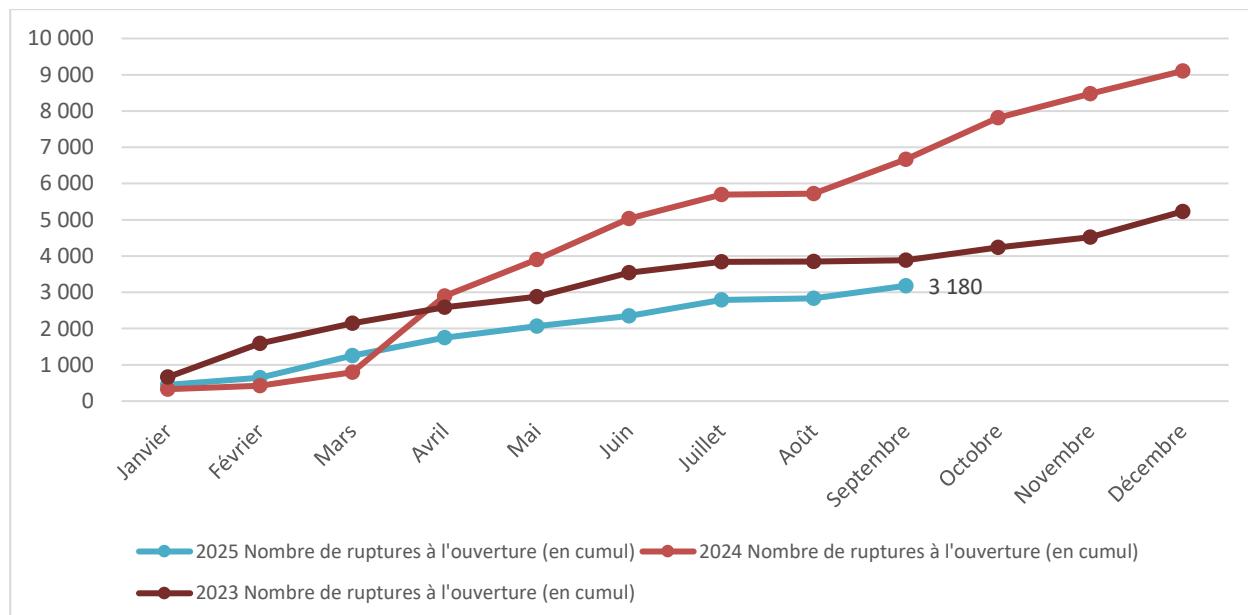
## Ruptures collectives : baisse des ruptures de contrat annoncées dans le cadre de PSE mais hausse des autres formes de licenciements économiques collectifs

**Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre 2025,** 122 PSE impactant des établissements situés en Auvergne-Rhône-Alpes ont été initiés (4 de plus que l'an passé, sur la même période). Le nombre de ruptures de contrats évalué au moment de l'ouverture des dossiers (avant la phase de négociation) s'élève à 3 180 (deux fois moins sur un an). La quasi-totalité de ces ruptures ont été validées par l'administration. La majorité des ruptures envisagées dans la région en 2025 dans le cadre de PSE concernent des emplois dans l'industrie.

Concernant les ruptures hors PSE, on dénombre 1 234 dossiers relatifs à des licenciements économiques de moins de 10 salariés (3 829 ruptures notifiées ; +15% sur un an), et 149 dossiers concernant des licenciements économiques de 10 salariés ou plus (2 615 ruptures à l'ouverture ; +24% sur un an). Sur la même période, le nombre de RCC reste très faible (20 dossiers, 152 ruptures à l'ouverture, deux fois plus qu'un an auparavant)

*N.B. : ces chiffres sont à considérer avec prudence. Seuls le nombre de ruptures à la demande (pour les PSE, RCC et LICEC de 10 salariés ou plus) et le nombre de ruptures notifiées dans le cadre de licenciements économiques de moins de 10 salariés donnent une estimation précise du nombre de ruptures de contrat effectivement envisagées par les employeurs à l'issue du processus de négociation puis de validation par les DR(I)EETS. En attendant la consolidation du nombre de ruptures à la demande (vers la fin de l'année en cours et le début de l'année suivante), le nombre de ruptures à l'ouverture constitue l'indicateur le plus adapté pour un suivi mensuel.*

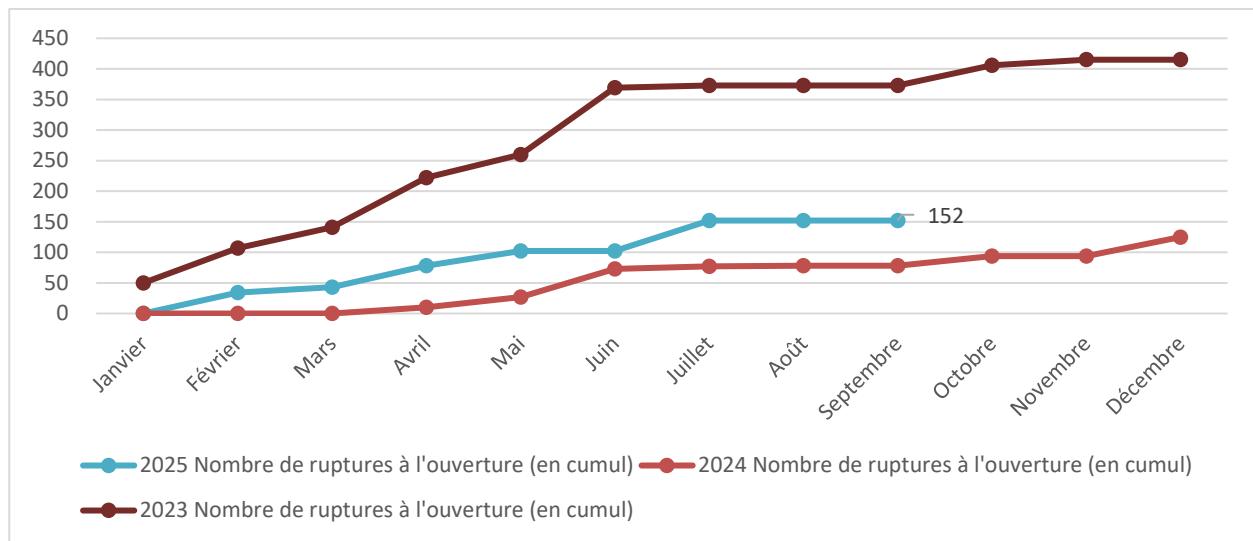
### Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de PSE pour les dossiers créés entre 2023 et 2025



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

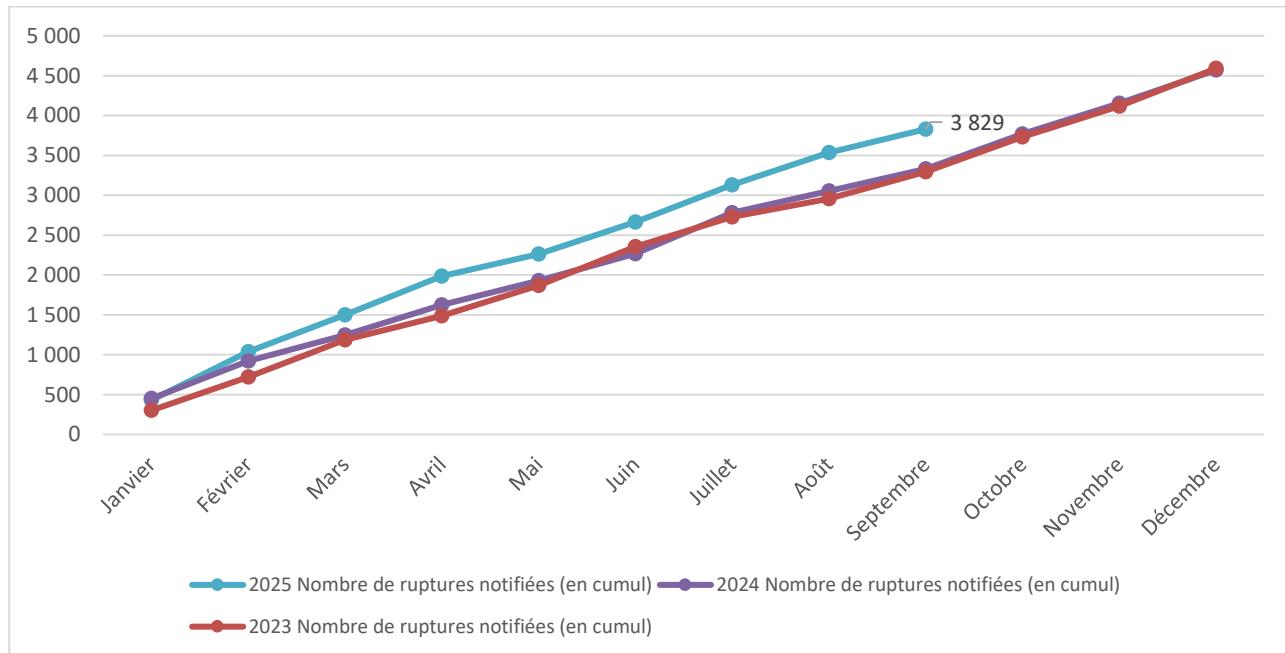
### **Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de RCC pour les dossiers créés entre 2023 et 2025**



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

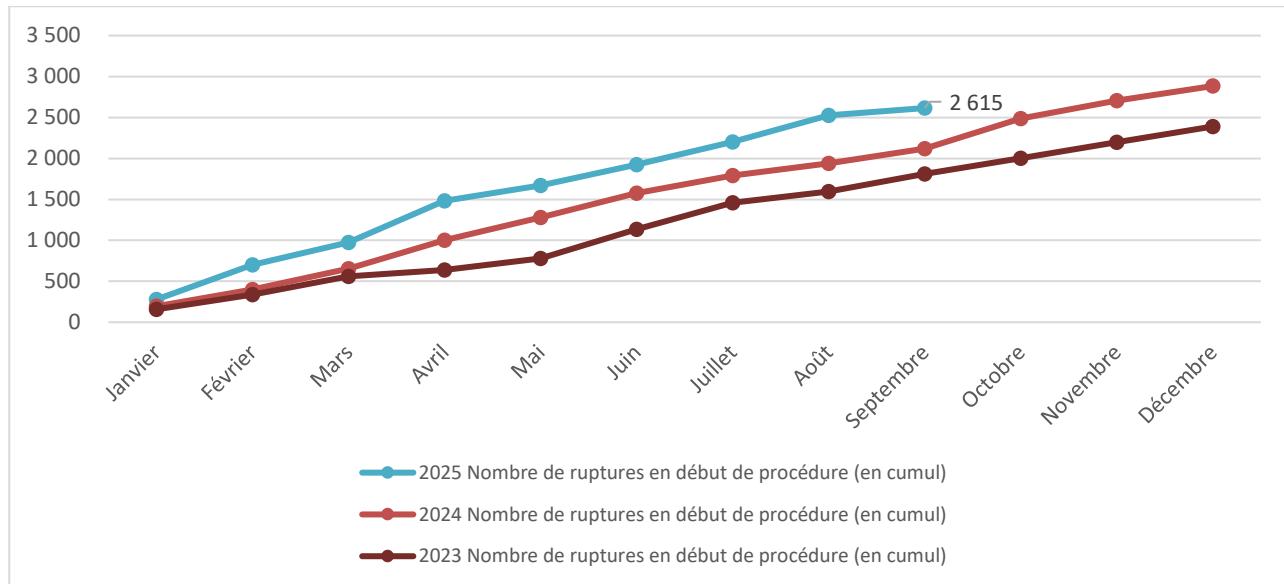
Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

### **Evolution du nombre de ruptures notifiées dans le cadre de LICEC de moins de 10 salariés pour les dossiers créés entre 2023 et 2025**



Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

**Evolution du nombre de ruptures de contrats dans le cadre de LICEC de 10 salariés et plus pour les dossiers créés entre 2023 et 2025**



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

## Définitions

**Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)** : toute entreprise de 50 salariés et plus, qui envisage un projet de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations et/ou notifie son projet de PSE.

**Licenciements économiques collectifs (LICEC), hors PSE** : les dossiers de licenciements économiques, hors PSE, concernent :

-toute entreprise, quel que soit son effectif, qui envisage 2 à 9 licenciements pour motif économique, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit informer l'administration des licenciements notifiés aux salariés concernés ;

-toute entreprise de moins de 50 salariés, qui prévoit 10 licenciements économiques ou plus, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit notifier à l'administration son projet de licenciement économique. L'administration contrôle le respect de la procédure.

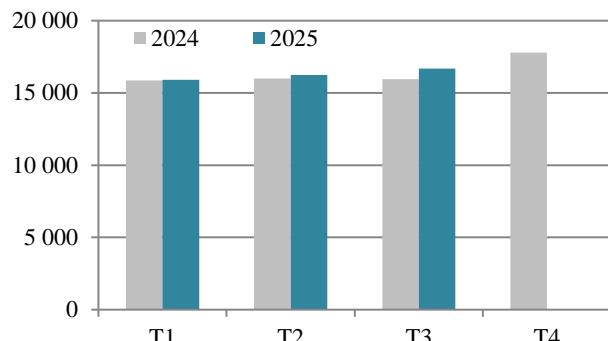
**Rupture conventionnelle collective (RCC)** : toute entreprise qui envisage uniquement des départs volontaires peut ouvrir des négociations en vue de conclure un accord portant RCC. Cet accord doit faire l'objet d'une validation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations.

## Les ruptures conventionnelles individuelles en hausse sur un an

Au **3<sup>e</sup> trimestre 2025**, près de 17 000 **ruptures conventionnelles individuelles** de CDI ont été homologuées par la DREETS en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 4,6 % par rapport au **3<sup>e</sup> trimestre 2024**. Par ailleurs, ce trimestre, 0,7 % des demandes reçues n'ont pas été validées et 0,6 % ont été jugées irrecevables.

Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées augmentent de 1,7 %.

### Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées



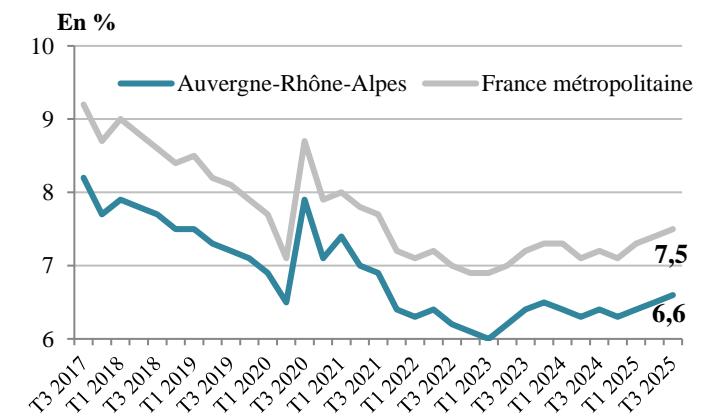
Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

## Légère hausse du taux de chômage

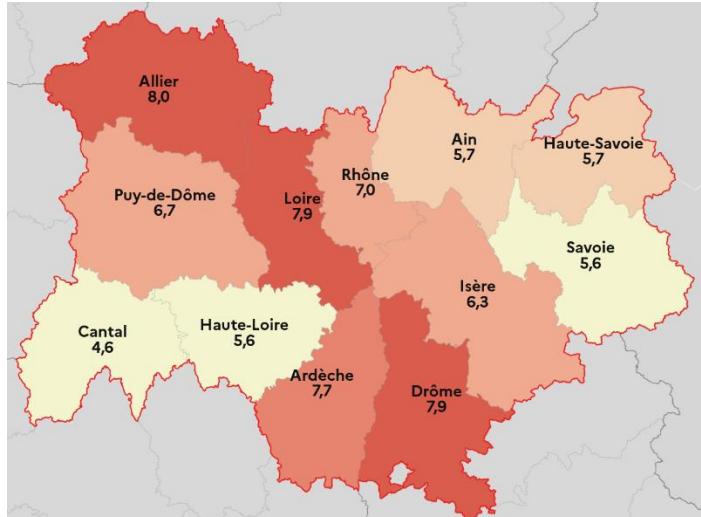
Au **3<sup>e</sup> trimestre 2025**, le **taux de chômage** de la région Auvergne-Rhône-Alpes augmente de 0,1 point par rapport au trimestre précédent. Il s'établit à 6,6 %. Il reste inférieur de 0,9 point à celui de la France métropolitaine (7,5 % ; +0,1 point sur le trimestre également). La région Auvergne-Rhône-Alpes se situe au 3<sup>e</sup> rang des régions présentant les taux les plus faibles de France métropolitaine, derrière les régions Pays-de-la-Loire (6,2 %) et Bretagne (6,3 %).

Sur un an, le taux de chômage augmente de 0,2 point dans la région et de 0,3 point en France métropolitaine.

### Taux de chômage trimestriel (en %)



### Taux de chômage départemental (en %)



Source : Insee, taux de chômage localisés

Données CVS

## Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.

La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à France Travail.

Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de France Travail par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à France Travail (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à France Travail notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).

De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.

Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période.

## ***La mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, l'entrée en vigueur du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail cumulés à l'évolution des règles d'actualisation conduisent à une augmentation du nombre d'inscrits à France Travail sur un an (cf. pages 21-22)***

Ce trimestre, les chiffres des inscrits à France Travail sont sensiblement affectés par trois effets, outre l'effet proprement conjoncturel (qu'il n'est pas encore possible d'estimer précisément au niveau régional, à ce stade) :

- Celui de la loi pour le plein emploi (inscription systématique à France Travail des demandeurs et bénéficiaires du RSA, des jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales et des personnes en situation de handicap suivies par Cap'Emploi)
- Celui de l'évolution des règles d'actualisation à France Travail, pour partie amorcée fin 2024
- Et celui de l'entrée en vigueur, en juin 2025, du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations. Sans la mise en application de ce décret, le nombre moyen d'inscrits en catégories A et A, B, C aurait été moins élevé (encadré).

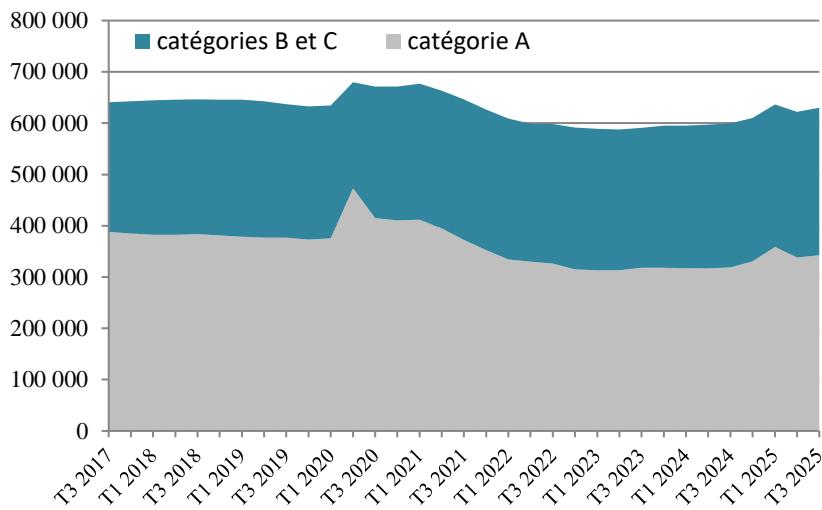
Compte tenu de ces effets cumulés, et en attendant leur stabilisation dans le temps, une analyse des évolutions sur les catégories A, B, C et sur un an plutôt que sur un trimestre est privilégiée (encadré).

Le nombre de personnes inscrites en catégories A, B, C, prenant en compte les personnes n'ayant exercé aucune activité (catégorie A) et les personnes qui cumulent emploi et chômage (catégories B et C) est en hausse de 5 % **entre le 3<sup>e</sup> trimestre 2024 et le 3<sup>e</sup> trimestre 2025** (+5,3 % au niveau national) : dans la région, on en dénombre 629 900 au **3<sup>e</sup> trimestre 2025**.

Si l'on neutralise en partie les effets de la loi et que l'on tente de se rapprocher du **champ du 3<sup>e</sup> trimestre 2024**, la hausse du nombre de personnes inscrites en catégorie A, B, C hors bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) et jeunes en Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea), en contrat d'engagement jeune (CEJ) ou en Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ) est ramenée à + 3,1 % sur un an (+4 % au niveau national).

Les **catégories B, C** (regroupées) augmentent de 2,3 % **sur un an**. Au **3<sup>e</sup> trimestre 2025**, elles représentent 45,7 % de l'ensemble des inscrits à France Travail en catégories A, B, C, soit 1,2 point de moins qu'un an auparavant, du fait de l'inscription en catégorie A de plusieurs personnes ayant pourtant travaillé au cours du mois et qui devraient théoriquement se retrouver en catégorie B ou C.

### Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC

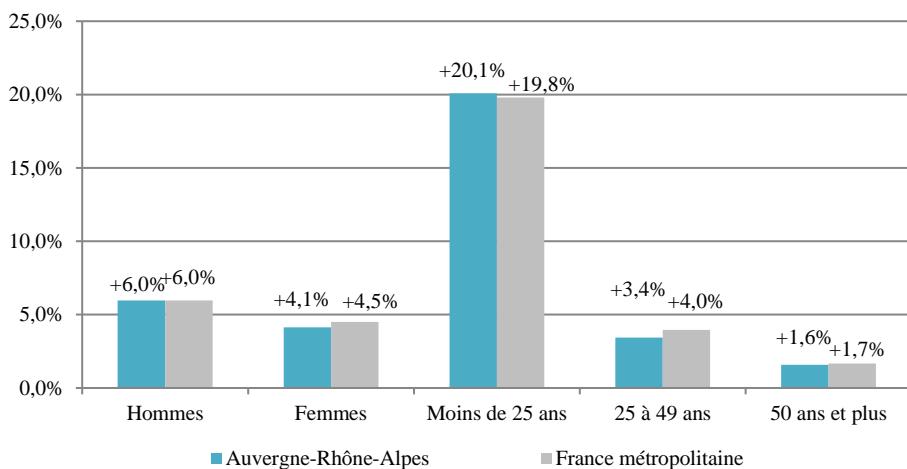


Source : France Travail-Dares, STMT  
Données CVS-CJO

Les inscrits en **catégories A, B, C** dans la région augmentent davantage pour les hommes (+6 %) que pour les femmes (+4,1 %) par rapport au **3<sup>e</sup> trimestre 2024**.

Du fait de l'intégration automatique de jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, c'est chez les moins de 25 ans que le nombre de personnes inscrites en catégorie ABC augmente le plus **sur un an** (+20,1 %). Il augmente de 3,4 % pour les 25-49 ans et de 1,6 % pour les 50 ans et plus.

### Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge

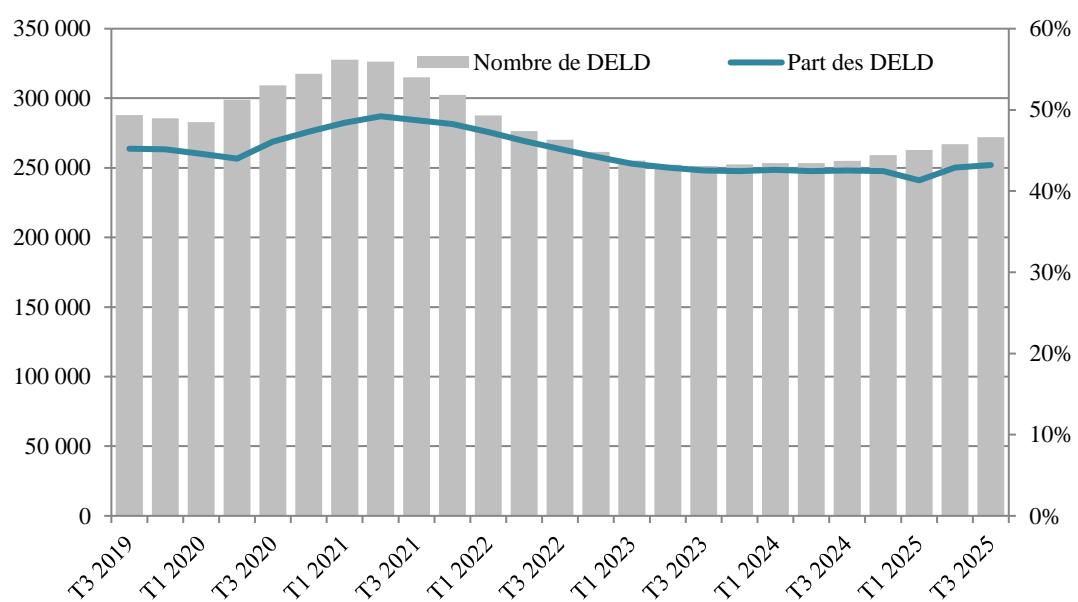


Source : France Travail-Dares, STMT  
Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC inscrits depuis 1 an ou plus augmente de 6,7 % sur un an. Au **3<sup>e</sup> trimestre 2025**, la part des demandeurs d'emploi de longue durée est de 43,2 %, soit 0,7 point de plus qu'un an auparavant.

La durée médiane d'inscription sur les listes de France Travail est également en baisse sur un an : 246 jours au **3<sup>e</sup> trimestre 2025**, soit 28 jours de moins qu'au **3<sup>e</sup> trimestre 2024**.

**Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)**



Lecture : Au T3 2025, on dénombre en moyenne 272 150 inscrits à France Travail en catégorie ABC depuis plus d'un an, soit 43,2 % de l'ensemble des inscrits à France Travail en catégorie ABC.

Source : France Travail-Dares, STMT  
Données CVS-CJO

## Catégories statistiques d'inscrits à France Travail :

Depuis 2009, la Dares et France Travail présentent, à des fins d'analyse statistique les données sur les inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- **catégorie A** : inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- **catégorie B** : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins sur un mois) ;
- **catégorie C** : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures sur un mois) ;
- **catégorie D** : inscrits non immédiatement disponibles, non tenus de rechercher un emploi, sans emploi;
- **catégorie E** : inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi.

S'y ajoutent, à partir de 2025, suivant les recommandations du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories :

- une **catégorie F**, qui réunit les personnes les plus éloignées de l'emploi qui sont orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale ;
- une **catégorie G**, dite d'attente, qui regroupe les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation. Ces deux catégories ne sont présentées qu'en données brutes tant que le recul temporel n'est pas suffisant pour réaliser des corrections de variations saisonnières et de jours ouvrables.

## Impact de la loi pour le plein emploi

Cette publication est la troisième depuis la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales et les personnes en situation de handicap suivies par Cap'Emploi sont systématiquement inscrits à France Travail. Pour tenir compte de ces évolutions, deux nouvelles catégories statistiques ont été créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation.

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2025, on dénombre ainsi près de 19 000 personnes inscrites en catégorie F et environ 74 400 personnes inscrites en catégorie G en Auvergne-Rhône-Alpes.

L'intégration des personnes bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), des jeunes en Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea), en contrat d'engagement jeune (CEJ) ou en Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ) et des personnes en situation de handicap suivies par Cap'Emploi cumulées aux modifications des règles d'actualisation ont eu un impact très significatif à la hausse sur le nombre de personnes inscrites à France Travail en catégorie A, B, C entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2024 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2025. Cet impact est également visible sur l'évolution du nombre d'inscrits entre le 3<sup>e</sup> trimestre 2024 et le 3<sup>e</sup> trimestre 2025.

## Impact des évolutions des règles d'actualisation de France Travail

La loi pour le plein emploi a instauré le **contrat d'engagement de France Travail**, entré en vigueur au **1<sup>er</sup> janvier 2025**. Ce contrat formalise les engagements réciproques entre les personnes inscrites à FT et leur conseiller référent, en définissant des objectifs d'insertion ou de retour à l'emploi.

Entre **janvier et mars 2025**, les personnes s'inscrivant à France Travail, ne répondant pas aux conditions pour bénéficier d'une allocation chômage (non indemnisable), n'étaient pas tenues de s'actualiser dans l'attente de la signature de leur contrat d'engagement. Elles étaient automatiquement inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat, ce qui a entraîné :

- Une hausse du nombre d'inscrits en catégorie A.
- Une baisse des effectifs en catégories B et C, ces personnes ne déclarant pas d'activité réduite.
- Une diminution des sorties des listes de France Travail des catégories A, B et C.

Depuis **avril 2025**, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnisable n'ayant pas encore signé leur contrat d'engagement ne concerne plus que les personnes s'inscrivant pour la première fois à France Travail.

### Impact de l'évolution du régime des sanctions

Le **décret relatif aux sanctions**, entré en vigueur en **juin 2025**, modifie le régime applicable aux personnes inscrites à France Travail en cas de manquement à leurs obligations. Désormais, les sanctions prennent la forme d'une suspension-remobilisation, mise en œuvre avant toute éventuelle radiation des listes. Cette nouvelle approche a entraîné une baisse significative du nombre de radiations **en juin 2025** avec un impact à la hausse sur le nombre total de personnes inscrites à France Travail en catégories A et A, B, C sur le trimestre et sur un an, les radiations étant habituellement un motif significatif de sortie des listes.

### Une analyse des évolutions annuelles privilégiée aux évolutions trimestrielles

Sur le champ des séries complémentaires (hors bénéficiaires du RSA, et jeunes en CEJ, AIJ, Pacea), il est estimé qu'en l'absence du décret, le nombre d'inscrits au **3<sup>e</sup> trimestre 2025** aurait **diminué de 0,2 % pour les catégories A, B, C (contre +1,2 % sur le trimestre sans ces corrections cumulées)**. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle du marché du travail.

Toutefois, compte tenu de ces effets cumulés, et en attendant leur stabilisation dans le temps, une analyse des évolutions sur les catégories A, B, C et sur un an plutôt que sur un trimestre est privilégiée.

# Prestations sociales

## *Baisse sur un an du nombre d'allocataires du RSA, des allocataires de la prime d'activité, hausse des bénéficiaires de l'ASS*

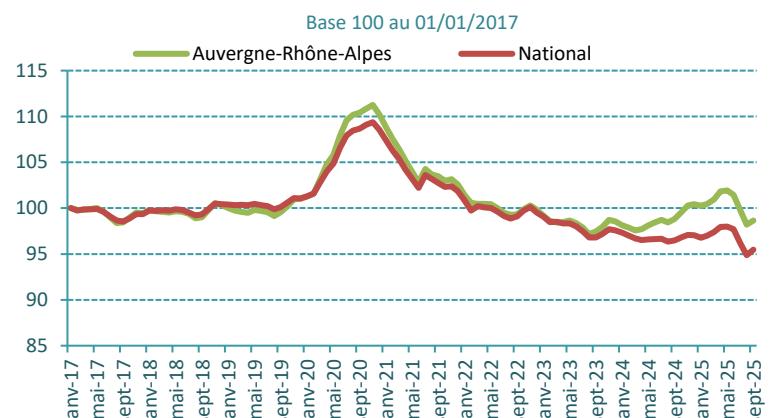
**Fin septembre 2025**, on dénombre 155 650 allocataires du **revenu de solidarité active (RSA)** en Auvergne-Rhône-Alpes, en baisse de 0,2 % sur un an.

**Fin août 2025**, la région compte environ 12 685 bénéficiaires de l'allocation du contrat d'engagement jeune (CEJ), soit une baisse de 12 % sur un an.

**Fin août 2025**, 27 580 personnes bénéficient de l'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** dans la région, soit une augmentation de 18,4 % par rapport à août 2024.

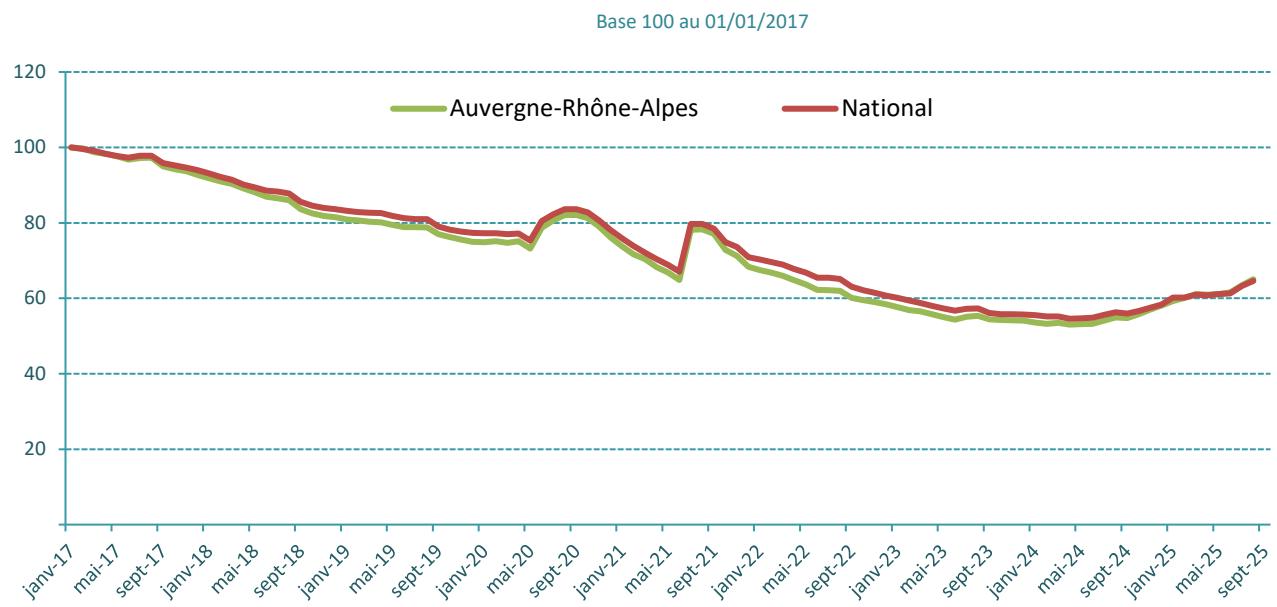
**Fin septembre 2025**, on dénombre 517 530 allocataires de la **prime d'activité** dans la région, soit une baisse de 2,4 % par rapport à septembre 2024.

### **Évolution mensuelle du nombre d'allocataires du RSA – tous régimes (Cnaf et MSA)**



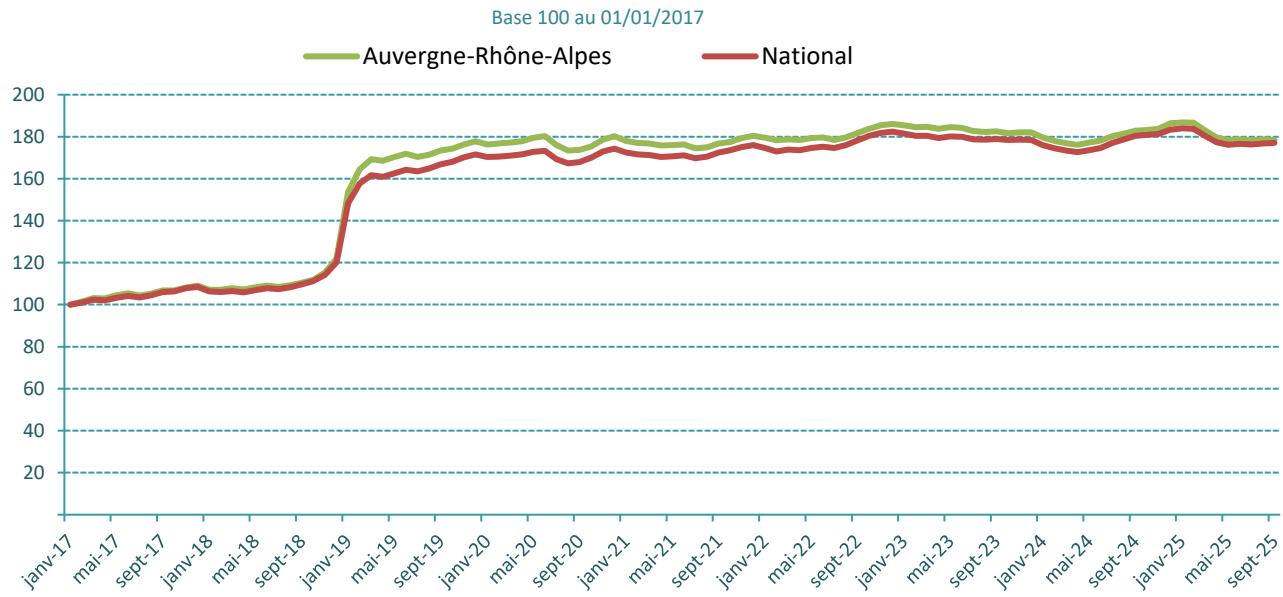
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

## Évolution mensuelle du nombre d'allocataire de l'ASS



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

## Évolution mensuelle du nombre d'allocataires de la prime d'activité – tous régimes (Cnaf et MSA)



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

## Définitions

### **- Minima sociaux d'insertion**

**Le revenu de solidarité active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

**L'allocation de solidarité spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

### **- Autres prestations sociales**

**La prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

La **garantie jeunes** était un dispositif s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans qui n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et qui se trouvaient en situation de précarité. Il leur offrait, pendant douze mois, un accompagnement intensif assuré par une mission locale, ainsi qu'une allocation. Le 1<sup>er</sup> mars 2022, le dispositif **garantie jeunes** a été remplacé par le **contrat d'engagement jeune (CEJ)**. Il s'adresse sous certaines conditions aux **jeunes de 16 à 25 ans** et aux **personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées**. Ce contrat peut se traduire notamment par des **stages**, des **formations** et un **service civique**. Le but est **d'accéder à un emploi durable**.

## Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DREETS

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>  
(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

### Etudes :

**La prévention de la désinsertion professionnelle dans les services de prévention et de santé au travail interentreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes– GRAFF Didier (DREETS ARA), juillet 2025**

**Etude sur la situation des jeunes de 16 à 25 ans en Ardèche– GALMES Anne-Lise (DREETS ARA), juin 2025**

**Le logement adapté en Auvergne-Rhône-Alpes – GUILLAUME Sabine (DREETS ARA), avril 2025, avril 2025**

**Mixité dans la filière bois en Haute-Loire et dans le Puy de Dôme en 2020 – SEON Martial (DREETS ARA), avril 2025**

**Panorama statistique 2023 - Cohésion sociale– coordination : GUILLAUME Sabine (DREETS ARA), septembre 2024**

**Jeunes inactifs ou au chômage : cinq profils, une forte influence des conditions familiales – ANTOINE Patricia, PRIVAS Christophe (INSEE), SEON Martial, VAN PUYMBROECK Cyrille (DREETS ARA), BLONDON Alexandre (France Travail ARA)**

**La situation des demandeurs et demandeuses d'emploi relevant du RSA en Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 – GALMES Anne-Lise (DREETS ARA)**

**Les personnes de 50 ans et plus dans le Rhône au regard de l'emploi– JAKSE Christine (DREETS ARA), mai 2024**

**L'insertion professionnelle en Auvergne-Rhône-Alpes des stagiaires de la formation professionnelle 6 à 9 mois après leur sortie de formation – SEON Martial (DREETS ARA), mars 2024**

### Chiffres clés :

**Taux de chômage régional et départemental au 3<sup>e</sup> trimestre 2025 – DREETS ARA, décembre 2025**

**Emploi salarié régional et départemental au 3<sup>e</sup> trimestre 2025 – DREETS ARA, décembre 2025**

**Inscrits à France Travail en Auvergne-Rhône Alpes et dans ses départements, 3<sup>e</sup> trimestre 2025, DREETS ARA –France Travail, octobre 2025**

Directrice de la publication : Fabienne FOURNIER-BERAUD

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS)

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Olivier JACOD (DREETS), avec la contribution d'Aline SHELTON  
(DRFiP), et des correspondants des cellules statistiques URSSAF

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03  
Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Service communication DREETS -ARA

Copyright-MINEFI-©Gorodenkoff - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Nordreisender - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Catherine CLAVERY - stock.adobe.com

Internet : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/>